



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI		Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Pôle d'Economie Solidaire 21 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
2023-2025 - Subvention 2025**

Le Pôle d'économie solidaire (PES 21) a pour objet de développer l'économie de proximité au sein des territoires en apportant des réponses socialement innovantes, d'accompagner à la création, le développement et la reprise d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que de former et renforcer les compétences des acteurs de l'ESS.

Par délibérations du 19 juin 2023 et du 15 juin 2023, le Conseil municipal et le Bureau métropolitain ont respectivement approuvé la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le PES 21 pour la période 2023-2025.

La convention prévoit la réalisation de 5 actions, dont 3 sont soutenues par Dijon métropole :

- Action 1 : le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le PES 21 accompagne les structures employeuses de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales à agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, etc.) à la pérennisation de leurs emplois ainsi qu'à la consolidation de leurs activités. Au titre de l'année 2024, 28 structures ont été accueillies et 14 diagnostiquées. 15 ont été accompagnées individuellement et 4 ingénieries collectives ont été organisées.

- Action 2 : osez entreprendre autrement

Le PES 21 contribue, par des actions de formation, d'information et de sensibilisation, à enrichir qualitativement les débats sur les problématiques de l'ESS. Avec de multiples partenaires, il organise des débats, conférences et des actions de sensibilisation sur l'ESS, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Action 3 : l'animation du réseau d'acteurs de l'ESS

Le PES 21 propose à la Métropole une action d'animation et de mobilisation des acteurs de l'ESS, notamment à travers l'animation de la feuille de route métropolitaine de l'ESS. Trois ateliers ont été organisés en 2024.

En conformité avec la CPOM 2023-2025, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 18 000 € (9 000 € pour la mise en œuvre de l'action 1, 3 000 € pour l'action 2 et 6 000 € pour l'action 3) au Pôle d'Economie Solidaire pour l'année 2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 18 000 € au Pôle d'Economie Solidaire;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025.

SCRUTIN

POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)